

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la paroisse de Parisville, tenue le **7 février 2017** à 19 h 30 à la salle du conseil (salle du centre) sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard et assiste également à la séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Dominique Lapointe ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe, madame Karine Paquet. Sont présents, madame et messieurs les conseillers :

René Guimond	# 1
Dany Boucher	# 2
Jean-François Bienvenue	# 3
Sylvain Paris	# 5
Marie-Blanche L'Hérault	# 6

Et est absent, le conseiller #4, monsieur Stéphane Boutin.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RECUEILLEMENT

Après le moment de recueillement, monsieur Grimard souhaite la bienvenue et ouvre la séance après avoir constaté le quorum.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés 016-17

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point « varia » ouvert.

Adoptée.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2017
4. Adoption du règlement 342 -2017 permettant la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux
5. Rapport incendie 2016 — Schéma de couverture de risques
6. Adhésion à la coopérative d'informatique municipale (CIM)
7. Dossier d'arpentage – Demande de Jason Tousignant
8. Livre du Centenaire de Parisville
9. Inscription au Défi Santé 2017
10. Appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie plus sain et actif : *Pour un Québec en santé!*
11. Appui concernant le maintien des postes de courtage dans le transport des matières en vrac
12. Urbanisme
 - 12.1. Modification à la demande d'exclusion adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Parisville, dossier 414517
 - 12.2. Sylvain Habel – Attestation de conformité d'un projet de production animale
 - 12.3. François Daneau – Demande d'autorisation présentée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec
13. Finances
 - 13.1. Revenus

- 13.2. Dépenses
- 13.3. Salaires
- 14. Rapport des élus
- 15. Correspondance
- 16. Varia
- 17. Période de questions
- 18. Levée ou ajournement de l'assemblée

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 17 JANVIER 2017

Rés 017-17

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond que le procès-verbal du 17 janvier 2017 soit adopté tel que présenté, incluant le tableau des dépenses mis à jour.

Adoptée.

04. ADOPTION DU RÈGLEMENT 342-2017 PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTES SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

Rés 018-17

Attendu que le projet de Loi numéro 43 « Loi sur les véhicules hors route » du Gouvernement du Québec établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et autorisant la circulation sous réserve de conditions, etc. ;

Attendu qu'en vertu de l'article 626 du Code de la sécurité routière (CSR), paragraphe 14 de ladite loi, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin, aux conditions qu'elle détermine ;

Attendu que le Club Quad de Lotbinière sollicite l'autorisation de la Municipalité de Parisville pour circuler sur certains chemins municipaux, à défaut de ne pouvoir circuler sur des terrains privés ;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur Stéphane Boutin, conseiller, lors de la séance régulière tenue le 17 janvier 2017 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent règlement, portant le numéro 342-2017 sous le titre de Règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux, soit et est adopté et qu'il y soit ordonné et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux » et porte le numéro 342-2017 des règlements de la Municipalité de Parisville.

ARTICLE 3 OBJET

L'objet du présent règlement vise à établir les règles de circulation des véhicules **hors route** sur certains chemins municipaux sur le territoire

de la Municipalité de Parisville le tout en conformité avec la loi numéro 43.

ARTICLE 4 VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS

Le présent règlement s'applique aux véhicules hors route suivants :
Les véhicules tout-terrain motorisés, munis d'un guidon et d'au moins deux roues, qui peuvent être enfourchés et dont la masse nette n'excède pas 600 kg.

ARTICLE 5 ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Tout véhicule visé à l'article 4 doit être muni de l'équipement requis en vertu de la loi 43.

ARTICLE 6 LIEU DE CIRCULATION

La circulation des véhicules hors route visés à l'article 4 est permise sur le chemin et sur la longueur maximale prescrite suivante :

Route Desrosiers 1,3 km

ARTICLE 7 PÉRIODE DE TEMPS VISÉE

L'autorisation de circuler aux véhicules hors route visés, sur le sentier décrit à l'article 6, est autorisée à l'année.

ARTICLE 8 RÈGLES DE CIRCULATION

La vitesse maximale d'un véhicule hors route sur les chemins publics est la même que celle affichée sur les lieux visés par le présent règlement.

ARTICLE 8.2 SIGNALISATION

Le conducteur d'un véhicule hors route visé à l'article 4 doit maintenir celui-ci le plus près possible du bord droit de la voie qu'il emprunte. Il doit céder le passage à un véhicule hors route circulant en sens inverse et accorder priorité à tout autre véhicule routier.

ARTICLE 9 CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Conformément à la loi 43, les agents de la paix et les agents de surveillance de sentier sont responsables de l'application du présent règlement, avec tous les pouvoirs et devoirs.

ARTICLE 10 DISPOSITIONS PÉNALES

Toutes les dispositions pénales édictées dans la loi 43 sont applicables aux contrevenants des dispositions du présent règlement. Le présent règlement abroge les règlements antérieurs permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

ARTICLE 11 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu l'approbation du ministre des Transports, conformément à la Loi.

Adoptée.

05. RAPPORT INCENDIE 2016 — SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Rés 019-17

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire rapport annuel au SSIRMRCB au sujet des actions attendues au schéma de couverture de risque incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville a procédé à des

tests de validation lors de ses deux rinçages du réseau ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville a procédé à l'entretien préventif et à la restauration de certaines bornes représentant des anomalies et que de ce fait, la plupart des bornes ont été restaurées sur le réseau;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement des points d'eau a fait l'objet d'une nouvelle analyse en juin 2014 et que la conclusion nous montre que plusieurs variables de l'analyse de l'aménagement des points d'eau ont évolué depuis la mise en place du schéma de couverture de risque, considérant les investissements de certaines municipalités en infrastructure municipale et par l'achat de nouveaux camions incendie;

CONSIDÉRANT QU'il reste tout de même souhaitable de débiter l'aménagement des points d'eau sachant également que l'aménagement de ceux-ci sera traité dans le schéma 2^e génération;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Sylvain Paris ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'autoriser le dépôt du rapport incendie 2016 au Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour.

Adoptée.

06. ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)

Rés 020-17

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la municipalité a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que :

- La municipalité de Parisville souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);
- La municipalité de Parisville adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;
- Le maire, monsieur Maurice Grimard, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Parisville, y compris le contrat à intervenir avec la CIM et agisse à titre de représentant de la Municipalité dans le cadre de l'exercice

des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

Adoptée.

07. DOSSIER D'ARPENTAGE – DEMANDE DE JASON TOUSIGNANT

M. Jason Tousignant demande à la municipalité de faire établir les limites de son territoire pour tenter de régler un problème de bornage avec son voisin.

Rés 021-17

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville est d'avis que la problématique de ce dossier réside entre deux citoyens et que seul un bornage à l'amiable ou judiciaire pourra rétablir la situation dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE de déterminer les limites territoriales de façon précise ne pourra faire en sorte que le bornage puisse être effectif tant et aussi longtemps que M. Chateauneuf ne fera pas partie de la négociation;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Dany Boucher ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de ne pas mandater d'arpenteur afin de déterminer de façon précise les limites territoriales de la municipalité et par le fait même de ne pas intervenir dans le dossier de bornage entre M. Jason Tousignant et M. Gilles Chateauneuf.

Adoptée.

08. LIVRE DU CENTENAIRE DE PARISVILLE

Rés 022-17

CONSIDÉRANT QU'en 17 ans, 686 exemplaires du livre du centenaire de Parisville ont été vendus au coût unitaire de 50\$;

CONSIDÉRANT QU'il reste encore 114 exemplaires du livre entreposés au bureau municipal et seulement quelques copies du livre du 75^E;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, de procéder à la numérisation professionnelle du livre du centenaire de Parisville par l'entreprise D Communication, au coût de 195\$ ainsi que du livre du 75^E au coût de 65\$ et également d'abaisser le coût de vente du livre du centenaire à 15\$.

Adoptée.

09. INSCRIPTION DÉFI SANTÉ 2017

Rés 023-17

CONSIDÉRANT QUE le *Défi santé* est un programme qui fait la promotion de la saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif;

CONSIDÉRANT QU'un grand rassemblement aura lieu le 7 mai 2017 au Parc de la rivière Gentilly avec les médecins du territoire, les élu(e)s et les citoyens pour encourager la population à bouger;

CONSIDÉRANT l'offre d'accompagnement proposé le CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Sylvain Paris ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, d'autoriser l'inscription de la Municipalité de Parisville au *Défi santé – volet Municipalités et familles* et d'appuyer l'organisation du grand rassemblement prévu au Parc de la Rivière Gentilly et d'une compétition amicale entre les municipalités de la MRC de Bécancour sur le taux de participation municipal.

Adoptée.

10. APPUI POUR LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS QUI FAVORISENT UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF : POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ !

Le regroupement pour un Québec en santé demande une résolution d'appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif : *Pour un Québec en santé!*

Le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.

11. APPUI CONCERNANT LE MAINTIEN DES POSTES DE COURTAGES DANS LE TRANSPORT DES MATIÈRES EN VRAC

Rés 024-17

CONSIDÉRANT QUE Les Transporteurs en vrac de Lotbinière Inc. demande l'appui de la municipalité de Parisville concernant le maintien des postes de courtage déjà en place depuis 1980 dans le transport des matières en vrac;

CONSIDÉRANT QUE ce service de courtage nous permet d'encourager les camionneurs de notre municipalité et ainsi créer des retombées économiques locales appréciables;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs petites entreprises qui investissent dans l'acquisition d'équipements ont besoin de l'apport économique des marchés publics pour demeurer opérationnelles;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, d'appuyer Les Transporteurs en vrac de Lotbinière Inc. dans leur démarche afin de maintenir les postes de courtage en place dans le transport des matières en vrac.

Adoptée.

12. URBANISME

12.1 MODIFICATION À LA DEMANDE D'EXCLUSION ADRESSÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE PARISVILLE, DOSSIER 414517

Rés 025-17

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville a adressé à la commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'exclusion de la zone agricole à des fins résidentielles le 8 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la commission a demandé une recommandation de la part de la Fédération de l'UPA de Centre-du-Québec face à cette demande d'exclusion, le 19 janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville a rencontré le responsable du dossier, M. Daniel Habel, président de L'UPA Centre-du-Québec, afin de discuter de la demande d'exclusion présentée;

Suite aux discussions entre la municipalité de Parisville et la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'apporter une modification à la demande d'exclusion concernant l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Parisville (dossier 414517), soit :

- De réduire la superficie à exclure de façon à ce que seuls les lots 455-13, 455-P, 455-3-P, 455-12 contenus entre la rue St-Jacques et la rue Principale soient considérés
- Que la municipalité s'engage à ce qu'au minimum trois (3) unités d'habitation soient construites sur les lots précités plus haut afin de densifier le périmètre urbain, le tout conditionnellement à ce que la réglementation en matière d'urbanisme en vigueur le permette
- Que la modification à la demande soit acheminée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ainsi qu'à la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec dans le plus bref délai

Adoptée.

12.2 SYLVAIN HABEL – ATTESTATION DE CONFORMITÉ D'UN PROJET DE PRODUCTION ANIMALE

Rés 026-17

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Parisbel SENC, représenté par monsieur Sylvain Habel désire construire une étable sur un nouveau lieu d'élevage (à plus de 150 m du site existant) pour augmenter son cheptel de 175 vaches laitières;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité de Parisville ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de fournir à Ferme Parisbel SENC l'attestation de conformité de son projet de production animale à la réglementation municipale.

Adoptée.

12.3 FRANCOIS DANEAU – DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Rés 027-17

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation soumise à la CPTAQ reçu de monsieur François Daneau, afin qu'il puisse vendre sa propriété qu'il possède conjointement avec madame Manon Monette, mais conserver des parties contigües dont il est l'unique propriétaire;

CONSIDÉRANT les critères de décisions prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles à considérer;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation actuelle des lots voisins est de prédominance agroforestière, que les lots 540-P et 541-P vont continuer d'être utilisés à des fins d'agriculture et qu'aucune conséquence négative ne sera constatée suite à cette autorisation sur les activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE cela ne contrevient à aucune réglementation municipale;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean François Bienvenue, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'attester la conformité du projet avec la réglementation municipale en vigueur et de faire parvenir cette résolution du conseil à la CPTAQ afin de compléter le dossier.

Adoptée.

13. FINANCES

13.1. REVENUS

Revenus de JANVIER 2017			
2017/01/10	DENIS PARIS	LOCATION SALLE DU CENTRE	70,00
2017/01/10	DENIS PARIS	DÉPÔT LOC. SALLE DU CENTRE	25,00
2017/01/11	GAGNON, GEORGIANNE	LOCATION SALLE DU CENTRE	70,00
2017/01/12	LAPOINTE DOMINIQUE	ACHAT BOUTEILLE DE VIN DU 5À7	21,00
2017/01/26	CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE DESCH.	LOC.SALLE MUNICIPALE + SYS. SON	147,00
2017/01/19	RECYC-QUÉBEC	COMPENSATION ÉEQ 80%	16 758,94
2017/01/26	CHEVALIERS DE COLOMB	LOCATION SALLE MUNICIPALE	43,00
2017/01/26	LOISIRS DE PARISVILLE	COMPENSATION ANNUELLE ORG.	665,00
2017/01/26	AUX POUSSÉS FLEURIES	PUBLICITÉ ½ PAGE PARISVILLOIS	35,00
2017/01/26	CENTRE FILLES DE LA SAGESSE	LOCATION SALLE MUNICIPALE	137,00
2017/01/26	FABRIQUE DE PARISVILLE	COMPENSATION ANNUELLE ORG.	240,00
2017/01/31	CLUB DE CROQUET	COMPENSATION ANNUELLE ORG.	963,00
2017/01/31	RECYC-QUÉBEC	COMPENSATION RECYCMÉDIAS 80%	469,77
Total :			17 228,71\$

13.2. DÉPENSES

Dépenses de JANVIER 2017			
2017/01/03	CROIX BLEUE MÉDAVIE	ASSURANCES COLLECTIVES	1 244,74
2017/01/06	HYDRO-QUÉBEC	1223 ROUTE 265	1 220,60
2017/04/09	LBC CAPITAL	LOCATION PHOTOCOPIEUR	95,94
2017/01/09	SIGNOPLUS	ENSEIGNES INTERD. GRIMPER...	129,69
2017/01/11	CONSTRUCTION PÉRUSSE	DÉNEIGEMENT 2/5	3 260,00
2017/01/11	LES ENTREPRISES JACQUES BEAUDET	DÉNEIGEMENT 2/5	7 013,48
2017/01/11	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT	1 234,15
2017/01/12	HYDRO-QUÉBEC	975 PRINCIPALE OUEST	289,60
2017/01/12	MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE	PINCES DE DÉSINCARCÉRATION 2017	451,85
2017/01/12	SOGETEL INC.	INTERNET JANVIER	40,19
2017/01/13	GROUPE CASTONGUAY	RÉP. LUMIÈRE DE RUE + PATINOIRE	519,06
2017/01/16	ULTIMA INC.	ASSURANCE MUTUELLE 2017	15 753,00
2017/01/18	ADMQ QUÉBEC	RENOUVELLEMENT ANNUEL + ASSUR.	859,64
2017/01/18	ADMQ QUÉBEC	INSCRIPTION CONGRÈS 2017	596,72
2017/01/19	RÉSEAU BIBLIO CQLM	CONTRIBUTION MUNI. 2017	4 076,14
2017/01/19	ENSEIGNES LAVIGNE	LETTRES ENSEIGNE MUNICIPALE	54,04
2017/01/20	COOP.D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	PART SOCIALE DE LA CIM – 2017	200,00
2017/01/20	COOP. D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	SOUTIEN TECH. + RÉSEAU ANNUEL	3 920,65
2017/01/24	HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRES DE RUE	288,70
2017/01/24	SPAM INFORMATIQUE	FORMATAGE-ANTIVIRUS- 3 OFFICE	2 028,09
2017/01/26	BELL CANADA	TÉLÉPHONE BUREAU	187,87
2017/01/26	BELL CANADA	TÉLÉPHONE SALLES	252,09
2017/01/29	CONSTRUCTION PÉRUSSE	ARRÊTS DE NEIGE	719,86
2017/01/30	GROUPE AST (1993) INC.	MUTUELLE PRÉVENTION JANVIER	76,17
2017/01/30	RÉSEAU BIBLIO CQLM	PROTÈGE-ÉTIQUETTES 2 x 3	12,65
2017/01/31	AGENCE DU REVENU DU CANADA	DAS JANVIER	1 007,57
2017/01/31	REVENU QC DAS	DAS JANVIER	2 912,92
2017/01/31	INVESTISSEMENT REER	REER JANVIER	890,54
2017/01/31	CENTRE BUREAUTIQUE MAURICIE INC.	PHOTOCOPIEUR JANVIER	98,89

2017/01/31	CHAUFFAGE NORD-SUD	ENTRETIEN FOURNAISE S. MUN.	373,26
2017/01/31	CHAUFFAGE NORD-SUD	ENTRETIEN FOURNAISE BUREAU	210,35
2017/01/31	GAUDREAU ENVIRONNEMENT	DÉCHETS/RECYC./AJUST.CARBURANT	3 358,42
2017/01/31	GROUPE CASTONGUAY	THERMOSTAT LOCAL FERMÈRES	89,68
2017/01/31	GROUPE ENVIRONNEX	ANALYSES EAU POTABLE JANVIER	184,42
2017/01/31	LOISIRS DE PARISVILLE	ENTRETIEN PATINOIRE 2017	500,00
2017/01/31	MRC DE BÉC. - TRANSP. DES PERS.	QUOTE-PART 2017-VOLET ADAPTÉ	2 247,27
2017/01/31	MUN.DE STE-CÉCILE-DE-LÉVRARD	OPÉRATEUR-15H LAVAGE BASSINS	409,72
2017/01/31	SPAM INFORMATIQUE	ORDINATEUR INSPECTEUR MUNICIPAL	973,36
2017/01/31	LA COOP DE PARISVILLE	PIÈCES ENTRETIEN – RÉPARATION VOIRIE/AQUEDUC	2 045,51
2017/01/31	VISA AFFAIRES	DROITS MUTATION, CELLULAIRES, CONTRATS NOTARIÉS WEB, MOUCHOIRS	383,47
/Total:/			60 210.30\$

Rés 028-17

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Dany Boucher ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que les comptes et effets ci-dessus énumérés soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

13.3. SALAIRES

Le rapport des salaires du mois précédent a été déposé au conseil pour un montant total de 10 673.32\$.

14. RAPPORT DES ÉLUS

Jean-François Bienvenue

- Déjeuner des Chevaliers de Colomb
- Caucus
- Approches des citoyens pour le comité IVC

Dany Boucher

- Rencontre avec monsieur Jason Tousignant en Janvier
- Caucus

René Guimond

- Caucus

Marie-Blanche L'Hérault

- Déjeuner des Chevaliers de Colomb
- Caucus

Sylvain Paris

- Caucus

Maurice Grimard

- Démarches - Fermeture de la Caisse Desjardins à Parisville

15. CORRESPONDANCE

ASLS – Compte-rendu et remerciement participation financière 2016

CPTAQ – Demande de recommandation de l'UPA, dossier d'exclusion du PU
La clé de la Galerie – Démission de la coordonnatrice
Municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent – Dossier Premiers répondants
Municipalité de St-Pierre-les-Becquets – Réparation de la surfaceuse

16. VARIA

Nil.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Roux : Entretien de la piste de VTT
- Monsieur Paris : Tournoi de cartes 500 par la Fadoq le 9 avril

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés 029-17

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que la séance ordinaire soit levée à 20h35 et qu'une séance ordinaire soit tenue le mardi 14 mars 2017.

Adoptée.

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

Maurice Grimard, Maire

Dominique Lapointe, Secrétaire-trésorière